

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 AOÛT 2017

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 13

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 23/08/2017

Le 31 Août 2017, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Bernard GRISON, Marie Jeanne BEGUET (n'a pas pris part aux délibérations), Brigitte COULON, Jacky DUTRUC, Marc PECHOUX (n'a pas pris part aux délibérations), Vincent LAUTIER, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Etienne SERRAT, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Christian BAISE (pouvoir à Bernard REY), Yves DUMOULIN, Raymond MOUSSY, Daniel DOMPOINT, Richard PACCAUD.

Assistaient : Daniel VIGNARD (Savigneux), Monique ROUGEON (Ars sur Formans), Géraldine RAYNAL (DGA-CCDSV).

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demandes de subventions pour la réalisation de campagnes de mesures - programmes de travaux des schémas directeur de Villeneuve, Fareins et Bords de Saône

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente cette demande de subvention.

L'opération s'inscrit dans le cadre des programmes de travaux des schémas directeurs réalisés en 2014 sur Villeneuve, 2015 sur Fareins et 2016 sur les Bords de Saône. Les travaux de suppression des eaux claires parasites réalisés sur les réseaux d'assainissement doivent faire l'objet de campagnes de mesures. Celles-ci doivent permettre de quantifier les gains réalisés suite à ces travaux.

Description de l'opération

- **VILLENEUVE** : la commune de Villeneuve est quasiment totalement en séparatif. Des travaux de mise en séparatif sont actuellement en cours dans le centre bourg et prendront fin avec l'aménagement urbain de la commune (2018-2019). La campagne de mesure, programmée au schéma directeur (action 04-1) sera réalisée à la suite de ces travaux.

Le coût de cette campagne de mesure est estimé à 5 000 € H.T.

Les crédits sont inscrits au budget assainissement, section d'investissement, opération 71-02.

- **FAREINS** : le programme de travaux du schéma directeur (action n°37) prévoit la réalisation de cette campagne de mesure en période de nappe haute. Elle permettra de valider le dimensionnement de la future station de traitement des eaux usées.

Le coût de cette campagne de mesure est estimé à 7 000 € H.T.

Les crédits sont inscrits au budget assainissement, section d'investissement, opération 70.

- **TREVOUX** : le programme de travaux du schéma directeur (action n°01) prévoit la réalisation de cette campagne de mesure pendant 1 an sur le déversoir d'orage numéroté TR22 situé avenue des Tuilleries à Trévoux. Elle permettra de définir le fonctionnement de ce déversoir d'orage et d'envisager sa suppression.

Le coût de cette campagne de mesure est estimé à 2 500 € H.T.

Les crédits sont inscrits au budget assainissement, section d'investissement, opération 71-0311.

Ces opérations sont susceptibles d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du programme d'actions « Sauvons l'eau ! » (2013-2018).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet de campagne de mesure sur le réseau d'assainissement à Villeneuve évalué à 5 000 € H.T et son plan de financement ;
- ✓ **APPROUVE** le projet de campagne de mesure sur le réseau d'assainissement à Fareins évalué à 7 000 € H.T et son plan de financement ;
- ✓ **APPROUVE** le projet de campagne de mesure sur le réseau d'assainissement à Trévoux évalué à 2 500 € H.T et son plan de financement ;
- ✓ **S'ENGAGE** à mener à terme ces opérations selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de ces 3 opérations ;
- ✓ **AUTORISE** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **AUTORISE** pour ces opérations le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **DEMANDE** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux et les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170831-2017B24-AS
Affichage le :

22 SEP. 2017

22 SEP. 2017

A Trévoux, le 31/08/2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

